

COMMUNIQUÉ

Embargo : 5 décembre 2017, 9 h

Demande de sauvegarde obtenue pour faire cesser la pratique illégale de Nicolas Desjardins de l'Institut Neuro Performance Inc.

(Communiqué mis à jour le 9 mai 2018)

Le 9 mai 2018, la Cour supérieure du Québec, district de Terrebonne, a accueilli une demande d'ordonnance de sauvegarde déposée par le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le tribunal interdit, jusqu'au jugement final à être rendu, à Nicolas Desjardins, à l'Institut Neuro Performance Inc., à ses dirigeants, ses représentants ou employés de poser des actes réservés à leurs membres respectifs.

Au cours des derniers mois, les trois ordres professionnels ont enquêté conjointement sur la pratique de Nicolas Desjardins qui effectue des manipulations sur des patients. Au terme de cette enquête, le Collège des médecins du Québec a déposé contre Nicolas Desjardins huit accusations de pratique illégale de la médecine. L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ainsi que l'Ordre des chiropraticiens du Québec ont chacun déposé quatre accusations de pratique illégale pour avoir posé des gestes réservés à leurs membres.

Au Québec, le *Code des professions* et les lois professionnelles autorisent uniquement trois types de professionnels de la santé à pratiquer des manipulations articulaires et vertébrales, une technique de traitement sécuritaire lorsqu'effectuée par des professionnels dûment qualifiés. Ces professionnels sont les médecins, les chiropraticiens et les physiothérapeutes qui possèdent une attestation à cet effet.

Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et l'Ordre des chiropraticiens du Québec ont pour mission de protéger le public et d'assurer la qualité des soins offerts à la population québécoise.

-30-

Renseignements :

Leslie Labranche
Relationniste de presse
Collège des médecins du Québec
Ligne médias : 514 933-4179

Emmanuelle Giraud
Directrice des communications
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
514 351-2770, poste 247

Daniel Hansen
Ordre des chiropraticiens du Québec
Cellulaire : 514 707-5503